

PETIT' BACHYNOIS

VIE de la COMMUNE

- **Dimanche 26 avril une délégation restreinte, comprenant** les maires de Bourghelles et de Bachy, le président des anciens combattants et le porte-drapeau, s'est rendue au monument aux morts de Bourghelles pour s'y recueillir et déposer une gerbe de fleurs à la mémoire des déportés. M. Alain Duthoit, maire, rendit hommage aux deux bourghellois, M. Edmond Delbassée et M. Molhant, morts en déportation en Allemagne

- **Se tenir informé avec son mobile** : pour informer sa population des événements essentiels, la commune de Bachy a fait le choix de vous faire parvenir les messages importants sur votre mobile.

La mairie diffuse en temps réel des messages de prévention, de risque et d'alerte à la population et des informations utiles pour la vie quotidienne.

Pour cela vous devez charger l'application "panneapocket" et cocher la commune de Bachy. Cette application gratuite est complémentaire au site internet de Bachy mais ne le remplace pas.

Lien de téléchargement : <https://play.google.com/store/apps/...>

(Si votre téléphone vous demande de rentrer votre carte bleue, cliquez sur "passez cette étape").

- **Solidarité entre communes pour l'accueil des enfants des "soignants" et "aidants"**

Afin de permettre aux intervenants dans les écoles de se confiner pendant 15 jours, il a été décidé d'organiser la solidarité entre les communes de Bachy, Bourghelles, Camphin-en-Pévèle et Wannehain.

C'est ainsi que la commune de Bachy accueillera les enfants du 27 avril au 07 mai (si besoin les 8, 9 et 10 mai) à l'école Jacques Brel 10 rue du Maréchal Foch de 8h40 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Les directeurs des écoles doivent vérifier que l'activité des parents est compatible avec le dispositif COVID-19. Les cas particuliers seront étudiés par le maire et le directeur des écoles concernées.

Un accueil périscolaire sera organisé en fonction des besoins dans les limites du possible.

Sont considérés comme « prioritaires », « tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, centres de santé » ; « tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD » ; « les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées » ; « les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise ». Liste pouvant évoluer avec de nouvelles catégories professionnelles.

- **Le marché couvert au stade est ouvert chaque vendredi** à 15h pour permettre aux clients qui ont réservé leur commande de la retirer sans attente. Puis de 16 h à 19 h il est ouvert à tous.

Les trois commerçants sont à votre disposition pour prendre les commandes 48h avant.

Boucherie Tél 060 375 2244, primeurs Tél 063 352 8663, fromager Tél 066 084 5632.

A noter les vendredi 1^{er} et 8 mai les trois commerçants seront présents.

Les Indicateurs de la MAIRIE

- ❑ Nombre de demandeurs d'emploi : 52 inscrits dont 13 non indemnisés (situation au 15 avril 2020).
- ❑ Pluviométrie jusqu'au 24 avril : 20 mm.

Nouvelles Brèves

➤ **Ouverture partielle de votre médiathèque** : afin d'aider ses adhérents à passer plus facilement cette épreuve du confinement, et avec les encouragements de M. le maire, la décision de relancer le prêt de

documents a été prise mais uniquement par le biais des réservations. Une permanence sera assurée chaque dimanche matin de 9h30 à 12h30 à compter du 26 avril afin de retirer les documents choisis, à la porte de notre médiathèque, en respectant les gestes barrières et la distanciation sociale .

Nous vous proposons de réserver, sur le site de la médiathèque, (<http://reseau-pevele-bbcw.bibli.fr/opac/>), un maximum de deux documents par lecteur dans sa catégorie d'âge, en vérifiant sa disponibilité et en validant bien BACHY comme médiathèque de retrait.

Nous préparerons les documents le vendredi après-midi pour leurs remises lors de la permanence du dimanche. Nous prendrons toutes les précautions nécessaires et ne mettrons en rayon les retours de vos documents qu'après 5 jours de "quarantaine", temps qui semble suffisant pour éviter la propagation d'un éventuel virus.

➤ **Cadre de vie** : Une de nos ambitions est de maintenir un cadre de vie agréable pour tous dans le respect de l'environnement et du développement durable. Outre le parterre des plantes médicinales, 4 bacs seront créés au sentier des Tourelles sur le chemin de la « Balade des comestibles ». Afin d'intégrer les habitants à ce projet, nous vous proposons de partager avec tous des graines/semis de plantes, fleurs ou comestibles que vous aimeriez retrouver au détour de balades dans le village. Vous pouvez déposer vos dons directement en mairie pour une plantation début mai.

➤ **Solidarité masques** : vous souhaitez participer à la réalisation de masques au profit des aînés et des personnes fragiles de Bachy, proposition :
- vous savez coudre alors rejoignez nous,
- vous ne savez pas coudre mais vous voulez participer, vous pouvez aider à découper des gabarits, à repasser les masques,
- vous voulez vous lancer, on peut vous adresser des tutos, vous aider,
- vous avez certainement des tissus, des élastiques, du trapilho, dans le fond de votre trousse de couture, merci pour vos dons.

On compte sur vous ! Nos coordonnées : claudine.bernard7@wanadoo.fr ou martine.herbaux@orange.fr
Les masques réalisés seront déposés à la mairie qui prendra en charge la distribution.

➤ **En prévision de la sortie progressive du déconfinement le port du masque « grand public » est fortement recommandé.** La commune va fournir à chaque habitant un masque lavable 10 fois qui sera distribué dans chaque foyer (distribution prévue S19). Un masque sera également offert par la Région et le Département.

➤ **La POSTE pendant le COVID-19 : Le bureau de Bachy sera ouvert le 29 avril de 9h à 12h. Réouverture le mardi 5 mai 2020. Ouvert les mardi et mercredi de 9h à 12h00.**

Le bureau de Cysoing ouvre le mardi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Le bureau de Baisieux ouvre les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h (fermeture le mercredi).

➤ **Collecte des déchets verts en porte à porte** : elle a redémarré le mardi 21 avril.

Elle se fera tous les quinze jours pendant le COVID-19 et sera limitée aux bacs verts normés, c'est-à-dire les contenant uniquement à roulettes fournis par la CCPC. Ni les sacs, ni les bacs avec anses, ni les fagots ne seront ramassés. Les prochaines dates pour notre commune de Bachy sont : 5 mai, 19 mai.

La déchetterie d'Orchies est ouverte. En attente, pour l'ouverture de la déchetterie de Genech.

➤ **La Communauté de Communes Pévèle Carembault aide les entreprises de son territoire** : aujourd'hui son tissu économique est traversé par une crise économique inédite liée à l'impact du Covid-19 sur l'activité humaine. Elle mobilise dès à présent une enveloppe d'un million d'euros, en collaboration avec son partenaire Initiative Lille Métropole Sud, destinée à soutenir la trésorerie fragilisée de ses PME et TPE. C'est pourquoi elle a créé un Fonds de Transition des Entreprises, doté d'un million d'euros, qui sera réparti comme suit : 200 000 € seront mobilisables sous forme de subventions, les 800 000 restants serviront à l'attribution de prêts d'honneur remboursables. Les communes pourront abonder ce fonds de solidarité pour des entreprises locales.

Les entreprises pourront bénéficier d'aides via deux types de dispositifs. D'une part, les TPE (moins de 10 salariés) pourront prétendre à une subvention non remboursable de 1 000 €. Cette aide intervient en complément de celle de l'Etat (1500 €) et de la Région (2000 €) jusqu'à concurrence de la perte annuelle de chiffres d'affaires. D'autre part, les dirigeants de TPE et de PME (moins de 25 salariés) pourront, sous

conditions, accéder à un prêt d'honneur à taux zéro, situé selon les cas entre 3 000€ et 10 000€ pour venir en quasi fonds propres renforcer la trésorerie de leurs entreprises.

Pour bénéficier de ces aides, les entreprises doivent ; - avoir leur siège social en Pévèle Carembault, - avoir une activité dans l'un des secteurs suivants : commerce, artisanat, services, activités horticoles, centres équestres et professions libérales non réglementées, - avoir subi une baisse de 50% du chiffre d'affaires mensuel, - ne pas avoir de trésorerie nette négative avant le mois de mars 2020, - ne pas être concerné par une mesure collective (redressement judiciaire, liquidation...), - être à jour des obligations fiscales et sociales. Pour obtenir cette aide, l'entrepreneur se rend sur le site de la CCPC qui le guidera pas à pas. Un comité d'agrément se réunira ensuite pour juger de la recevabilité de son dossier et décider de l'octroi ou non des financements. S'ils sont validés, les fonds seront versés dans les deux jours. Les prêts d'honneur seront remboursables dans 6 mois, voire au-delà, une fois que l'activité de la société bénéficiaire aura retrouvé une situation normale.

Si vous répondez aux critères et décidez de solliciter ces aides, il est utile de vous faire connaître auprès de la mairie de Bachy, ce qui vous permettra de prétendre en plus à une aide de la commune.

Pour plus de renseignements ou pour être accompagnés dans vos démarches, contactez le pôle développement économique de la CCPC : eco@pevelecarembault.fr ou par téléphone au 06 48 30 85 87 ou au 03 20 5936 02 afin de préparer votre dossier.

➤ **Pôle emploi mobilisé aux côtés des demandeurs d'emploi et des entreprises**

- les règles d'indemnisation évoluent : le gouvernement a décidé, mercredi 15 avril 2020, de différentes mesures concernant l'assurance chômage pour protéger les personnes les plus vulnérables.

Prolongation des droits, pour les personnes arrivant en fin de droits, jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

Le versement des allocations aux personnes concernées se poursuivra jusqu'au 31 mai minimum, soit à la fin du mois retenu pour le déconfinement. Cette date sera prorogée en cas de prolongation du confinement. Même si la prolongation des droits se fait automatiquement, le demandeur d'emploi doit s'actualiser chaque mois pour pouvoir rester inscrit et continuer à percevoir son allocation.

- Maintien du calcul de l'allocation chômage jusqu'au 1er septembre 2020.

Le calcul du salaire journalier de référence reste effectué sur la base des jours travaillés dans les 12 derniers mois. Le nouveau mode de calcul, qui devait entrer en vigueur au 1er avril 2020, est reporté au 1er septembre 2020. La mise en place de la dégressivité de l'allocation d'aide au retour à l'emploi des cadres est suspendue pendant la crise sanitaire.

- Aménagement du droit à la démission « légitime » : cette mesure concerne les salariés ayant démissionné de leur emploi avant la crise sanitaire pour réaliser une mobilité professionnelle, mais qui n'a pas encore pu se concrétiser compte tenu des conséquences économiques et sociales de l'épidémie. À titre temporaire, le chômage pourra être ouvert aux personnes ayant démissionné avant le début du confinement pour reprendre un emploi sans exiger qu'elles justifient de 3 années d'affiliation à l'assurance chômage, ni qu'elles fassent état d'une embauche effective.

En savoir plus sur travail-emploi.gouv.fr

- Les recrutements des secteurs prioritaires : Pôle emploi Hauts-de-France a enregistré depuis le 16 mars 2020, 2 716 postes dans les secteurs prioritaires. Ces secteurs concernent les besoins en recrutement nécessaires pour répondre à la crise sanitaire.

Afin de mieux rendre ces postes visibles, le Ministère du Travail a lancé avec Pôle emploi « Mobilisation emploi ». Sur cette plateforme : les candidats, inscrits ou non à Pôle emploi ou salariés en activité partielle, peuvent facilement rechercher des offres par zone géographique, par métier, par type de contrat et entrer directement en contact avec les recruteurs.

Par ailleurs, Pôle emploi continue d'organiser les e-salons qui permettent la mise en relation candidats/recruteurs et la réalisation d'entretiens sans avoir à se déplacer.

Actuellement : le salon « Alternance, mon avenir » propose des offres en alternance dans plusieurs secteurs.

- Les formations à distance : plus de 150 formations à distance gratuites et rémunérées pour passer au mieux le temps du confinement et développer ses compétences.

➤ **Déclaration d'impôts sur le revenu**

Pour la déclaration en ligne ; le service de la déclaration en ligne est ouvert depuis le lundi 20 avril et jusqu'au jeudi 11 juin 2020 à 23h59 pour le département du Nord. (rappel : en 2019, la déclaration en ligne est devenue obligatoire pour tous les usagers dont l'habitation principale est équipée d'un accès internet)

Depuis le mois de janvier l'impôt 2019 est prélevé à la source, après l'année de transition, ou encore de « l'année blanche », le duo déclaration et prélèvement à la source entrent dans sa première année de fonctionnement combiné.

Pour les usagers ayant souscrit leur déclaration de revenus en ligne en 2019, aucune déclaration ne sera envoyée au format papier.

A compter de cette campagne déclarative 2020, un nouveau dispositif de *déclaration automatique* est mis en œuvre. L'absence de déclaration par les usagers éligibles à ce dispositif vaut déclaration. Les contribuables éligibles à cet automatisme sont informés individuellement.

Rappel : la procédure de télédéclaration permet de bénéficier d'un Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu dès la validation en ligne de la déclaration (sauf cas particuliers), et, de l'estimation immédiate du montant de l'impôt. Cet avis remplace désormais l'ancien avis de non imposition : cette réception anticipée de ces avis de non-imposition peut être utile pour sa fourniture aux intervenants sociaux demandeurs.

Comme l'an passé, l'accès à l'espace particuliers présente de nombreux avantages pour les usagers :

- mise à jour plus rapide de leur situation fiscale,
- archivage de leurs avis d'impositions sur plusieurs années,
- intervention dans l'outil de gestion du prélèvement à la source pour effectuer les mises à jour de leur situation familiale mais aussi pour tenir compte de l'évolution de leurs revenus.

Accéder au service en ligne <https://cfspart.impots.gouv.fr/LoginMDP> sur www.impots.gouv.fr

Pour tous renseignements, les usagers peuvent contacter

- le site www.impots.gouv.fr offre, 24h/24, la possibilité d'interrogation par écrit des services compétents.
- le Centre de Contact au 0809 401 401 (Service gratuit + prix de l'appel) répond aux questions des usagers

ATTENTION : COMPTE TENU DE LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE, AUCUN ACCUEIL PHYSIQUE N'EST ACTUELLEMENT POSSIBLE

"Coronavirus - Covid 19 : Particuliers, ne vous déplacez pas"

Les usagers peuvent effectuer l'essentiel de leurs démarches et poser toutes vos questions dans leur espace particulier <https://cfspart.impots.gouv.fr>

A défaut, pour contacter les services, ils doivent utiliser :

- * la messagerie sécurisée de leur espace particulier ; ou
- * le téléphone en appelant leur service des impôts des particuliers

Pour la déclaration papier :

Envoi des déclarations papier (uniquement pour les contribuables qui ont déclaré papier en 2019) : à partir du 20 avril 2020 jusqu'à mi-mai (selon service postal).

La date limite de réception est fixée au vendredi 12 juin à 23h59, y compris pour les non-résidents ayant des revenus de source française.

➤ **COVID-19 – Violences conjugales**

Toutes les violences conjugales sont interdites par la loi, qu'elles touchent un homme ou une femme, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. Il s'agit des violences commises au sein des couples mariés, pacés ou en union libre. La victime de violences conjugales qui signale les faits peut bénéficier de nombreuses mesures de protection de la part des institutions publiques et des associations. Ces mesures peuvent même s'étendre aux enfants.

17 - police/gendarmerie : protection des victimes : en cas d'urgence, composez le 17 pour contacter la police ou la gendarmerie. Si vous ne pouvez pas appeler, envoyer un SMS au 114, un numéro gratuit qui vous mettra en contact avec les services de secours. Une ordonnance de protection avec éviction du conjoint violent peut être prise en cas de situation de violence et de danger avéré.

3919 - Aide anonyme - composez le 3919 pour recevoir de l'aide anonyme et gratuitement.

115 - Hébergement d'urgence - composez le 115 pour obtenir un hébergement d'urgence.

Signalement

- En ligne : sur la plateforme arretonslesviolences.gouv.fr

- En personne : pour effectuer un signalement physique, vous pouvez vous rendre en gendarmerie ou au commissariat de police, en pharmacie ou au point d'accueil éphémère du centre commercial (Auchan V2 Villeneuve d'Ascq)

Associations locales

- CIDFF Lille Métropole, Tchat, Facebook lundi mardi vendredi de 14h à 16h + numéro unique 03 20 70 22 18 du lundi au vendredi.
- SOLFA Ecoute Brunehaut 03 20 57 94 27, accueil de jour « ROSA » 06 58 23 65 79 du lundi au vendredi
- Référente départementale « violences conjugales ».
 - Etat : Sandrine.ballonet@referentviolencesconjugales.fr
 - Association Louise Michel 07 77 06 23 80

Pour les auteurs 08 019 019 11 : numéro d'écoute disponible pour accompagner les auteurs de violences.

➤ **Recensement militaire**

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Sont concernés les jeunes nés en avril, mai et juin 2004. Le recensement est une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Vous pouvez effectuer cette démarche de recensement citoyen sans avoir à vous déplacer. Créez votre compte personnel sur service-public.fr et saisissez vos informations et pièces justificatives en ligne.

➤ **Braderie et ducasse 2020** : en cette période de crise sanitaire et vu le danger que le covid-19 représente pour chacun, compte tenu des incertitudes sur la tenue des prochaines manifestations, l'association « Les Bois sans Soif » ne sera pas en mesure d'organiser les festivités de la ducasse.

➤ **Divagation et aboiements, déjections canines**

Faisant suite à des plaintes d'habitants de Bachy concernant des chiens errants sur la commune, nous rappelons aux propriétaires de chien qu'ils doivent tenir leurs animaux en laisse sur la voie publique. Les chiens même accompagnés doivent être munis d'un collier. De plus il est interdit de laisser les chiens souiller la voie publique, les pelouses et jardins publics, les plaines de jeux d'enfants. L'accès au terrain de sport et plaine de jeux est interdit... Il est demandé également aux propriétaires de chiens de faire en sorte que leur animal n'aboie pas continuellement, ce qui constitue une gêne pour le voisinage.

Coronavirus : que nous enseigne l'Histoire ?

Nul besoin de remonter à la peste, au choléra ou encore à la grippe espagnole de 1918. D'autres épidémies, ressemblant fortement au Coronavirus ont frappé le monde en 1957 et en 1969.

En 1957, le monde connaît une pandémie nommée « grippe asiatique ». Cette « grippe asiatique » fera 100 000 morts rien qu'en France et plus de 2 millions de morts dans le monde.

En 1969, à nouveau venue d'Asie, la « grippe de Hong Kong » frappe le monde. Elle va faire 31 000 morts en France et 1 million de morts dans le monde.

Un article du Journal Libération qui comparait en 2005 le traitement de la canicule de 2003 avec celui de la « grippe de Hong Kong » disait de la situation en 1969 : « On n'avait pas le temps de sortir les morts. On les entassait dans une salle au fond du service de réanimation. Et on les évacuait quand on pouvait, dans la journée, le soir. »

Agé alors d'une vingtaine d'années, le professeur Dellamonica travaillait comme externe dans le service de réanimation à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon se souvient : « Les gens arrivaient en brancard, dans un état catastrophique. Ils mouraient d'hémorragie pulmonaire, les lèvres cyanosées, tout gris. Il y en avait de tous les âges, 20, 30, 40 ans et plus. Ça a duré dix à quinze jours, et puis ça s'est calmé. Et étrangement, on a oublié. »

Ce n'était pas au Douzième Siècle, c'était il y a 50 ans ! A l'époque, alors que l'hôpital fait face à une crise sanitaire majeure : afflux brutal de malades, impossibilité de les soigner, mortalité par dizaine de milliers, nul ou presque n'en parle, la presse parle de la mission Apollo sur la Lune, de la guerre du Vietnam, des suites de mai 1968... mais pas ou peu des dizaines de milliers de personnes qui meurent dans des hôpitaux surchargés. Pire, le monde continue de tourner, presque comme si de rien n'était.

Alors que nous enseigne l'Histoire ?

En 50 ans, les progrès techniques ont profondément modifié notre société. En 1969 encore la mort de millions d'individus semblait une fatalité alors qu'aujourd'hui elle nous paraît juste inacceptable. Nous attendons de la science qu'elle puisse nous protéger de toutes ces maladies, les vaincre. Pour nos sociétés occidentales 100 000

morts nous paraissent un choc majeur et inacceptable en Europe ou en Amérique du Nord alors que personne ou presque ne semble hélas s'offusquer que le Palu puisse tuer chaque année un demi million de personnes en Afrique... Nous sommes désormais dans une société qui « attend tout de l'Etat ». En 1969 personne n'attendait de Pompidou qu'il arrête la « grippe de Hong Kong » ou encore organise le confinement de la population pour sauver des vies. Aujourd'hui le moindre accident est nécessairement de la responsabilité d'une autorité publique et si l'on n'arrive pas à un résultat immédiat et satisfaisant, c'est forcément que les élites ont failli.

Enfin, l'Histoire nous enseigne que la sphère médiatique a beaucoup changé et influence terriblement le traitement des événements. En 1969 comme on ne pouvait pas arrêter la maladie on n'en parlait quasiment pas. Et la vie continuait tant bien que mal. A l'ère des chaînes d'info continue et des médias sociaux on ne parle plus que de la maladie, du traitement sanitaire, politique, économique.

Mais ces voix venues du passé nous disent néanmoins :

- que les épidémies ont toujours existé et existeront probablement toujours car simplement les virus font partie de la Nature, au même titre que nous,
- que l'on pourra déployer toute la science il y aura toujours un événement naturel que nul n'avait prévu,
- qu'il faut toujours garder l'esprit positif car l'Humanité s'est toujours relevée de ces épidémies.

Regarder le passé, c'est parfois prendre le recul nécessaire qui permet de mieux construire l'avenir.

Olivier BECHT député du Haut Rhin ancien maire de Rixheim (Extrait)

Calendrier de mai 2020

Les mesures gouvernementales prises pour limiter la propagation du COVID 19 ont provoqué l'annulation de toutes les manifestations prévues à partir du 16 mars.

8 mai	Victoire du 8 mai 1945 (retransmission)
11 mai	Premières mesures de déconfinement
12 mai	Rentrée des élèves à l'école selon les modalités qui seront définies : CP CM2 et GS maternelles
23 mai	Installation du nouveau conseil municipal sous réserve autorisation préfectorale
25 mai	Rentrée de tous les élèves de Primaires
Juin	Rentrée pour les petits et moyens des maternelles (Classe 10 enfants)